



issa

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE | AISS

Sécurité sociale et culture de la prévention

Une approche tridimensionnelle
de la sécurité et de la santé au travail



Sécurité sociale et prévention

Un monde du travail en mutation requiert une nouvelle stratégie de prévention



Chaque année, près de 2,3 millions de personnes meurent des suites d'accidents ou de maladies liés au travail, 313 millions de travailleurs sont victimes d'un accident du travail non mortel et 160 millions de nouveaux cas de maladies professionnelles sont signalés. Les dépenses d'indemnisation, de soins de santé et de réadaptation représentent un coût énorme, qui peut atteindre 4 pour cent du PIB par an pour les seuls accidents du travail.

La prévention paie

Les investissements dans la prévention ont entraîné une baisse sensible du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Ils ont sauvé des millions de vie et évité d'énormes souffrances humaines. Investir dans la prévention se justifie également sur le plan économique. En effet, une étude internationale réalisée par l'AISS sur le rapport coût-bénéfices de la prévention a montré que les investissements dans la prévention ont un rendement non négligeable. L'amélioration de la santé et de la productivité des travailleurs est un atout stratégique, non seulement pour les entreprises présentes sur les marchés locaux et mondiaux, mais aussi pour la collectivité dans son ensemble.

Nouveaux risques, nouvelles approches

Les tendances mondiales observées dans le domaine de la santé au travail traduisent une évolution de la nature des risques. Ainsi, tandis que les taux de mortalité due aux accidents du travail reculent, les conséquences des problèmes de santé liés au travail gagnent en importance.

Aujourd'hui, la population active doit à la fois faire face aux risques professionnels «traditionnels» et à l'apparition d'une multitude de nouveaux problèmes de santé, liés au travail ou non. Les nouvelles technologies, les risques

ergonomiques, l'évolution démographique, le stress et autres facteurs psychosociaux sont autant de phénomènes qui affectent la vie et la santé des travailleurs.

Les facteurs professionnels et non professionnels exercent une influence de plus en plus forte sur la santé et les performances au travail, et la santé des travailleurs joue dorénavant un rôle capital dans la viabilité des régimes de sécurité sociale.

Une approche intégrée de la prévention

Dans ce contexte, la prévention est désormais abordée de manière plus large, l'approche traditionnelle, fondée sur la gestion technique des risques, cédant la place à une culture de la prévention plus globale, dans le cadre de laquelle la sécurité, la santé et le bien-être sont liés. Cette approche plus vaste et plus intégrée nécessite la mobilisation de divers acteurs de la société et une conception harmonisée de la prévention.

Vers une culture mondiale de la prévention

L'approche tridimensionnelle de la sécurité et de la santé au travail définie par l'AISS



La préservation de la santé de tous est un objectif essentiel pour les systèmes de sécurité sociale. Les différents acteurs qui jouent un rôle dans la société doivent se mobiliser pour prévenir et éliminer les risques, professionnels ou non, qui menacent le bien-être.

Face à la nécessité d'adopter une conception plus globale de la prévention dans la société, l'AISS a élaboré un concept de prévention qui repose sur trois dimensions, associant des mesures de gestion des risques, promotion de la santé et retour au travail.

Placer l'individu au cœur de la prévention

Chacune de ces trois dimensions contribue à la réalisation de l'objectif global consistant à ce que le monde du travail et la société deviennent plus sûrs et plus sains. La gestion des risques vise à limiter les accidents et les maladies professionnelles, tandis que la promotion de la santé a pour but de réduire les risques liés aux maladies non transmissibles à travers la surveillance médicale et par le diagnostic et l'intervention précoces. Mais la prévention ne s'arrête pas là : une troisième dimension, axée sur le retour au travail, vise à prévenir l'exclusion à travers des mesures d'intervention précoce et de réadaptation.

Ensemble, ces trois dimensions témoignent du fait que la santé des individus reste au cœur de la prévention, et qu'à chaque niveau, il importe de se mobiliser de manière proactive pour protéger, préserver ou rétablir la santé des travailleurs. Le lieu de travail joue un rôle fondamental dans cette prévention tridimensionnelle, étant le lieu où l'on peut toucher la population active, promouvoir une culture de la prévention et mettre en

place des mesures de formation et de prévention au niveau organisationnel.

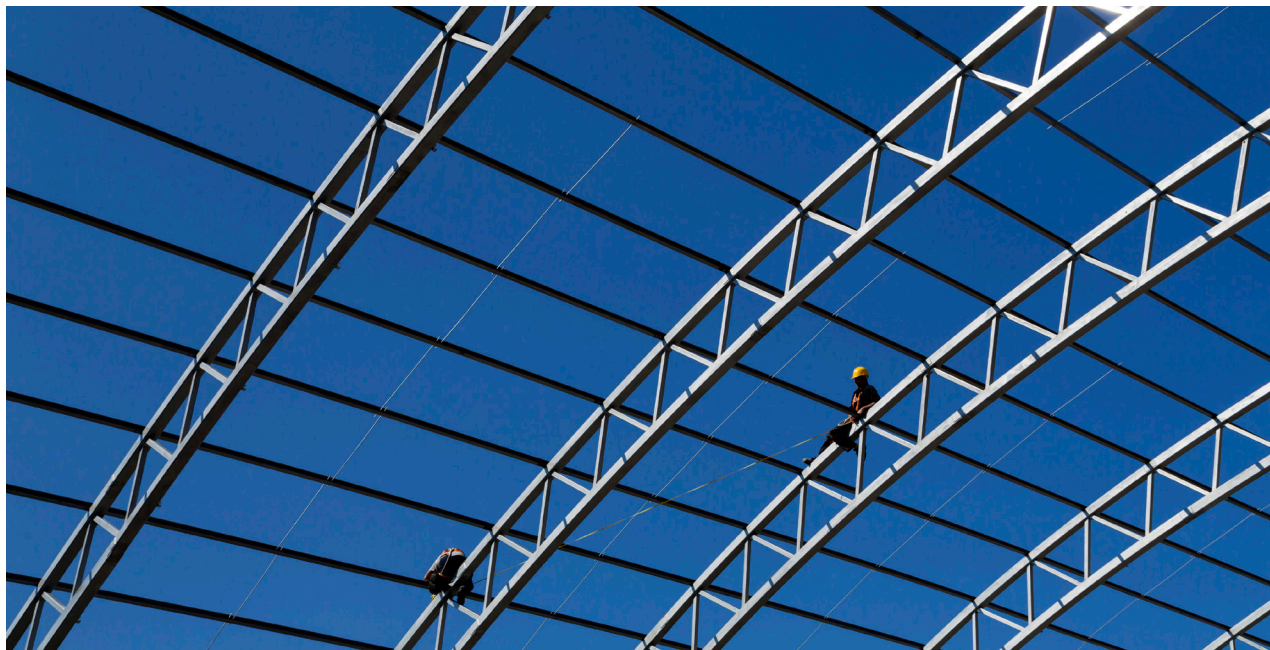
Développer une culture de la prévention

Il importe d'élever la sécurité, la santé et le bien-être au travail au rang de priorités au niveau national et international, et de parvenir ainsi à développer une véritable culture de la prévention sur le lieu de travail et au-delà. Un système performant en matière de sécurité et de santé au travail, bénéficiant de l'apport de divers acteurs de la société, a des effets positifs non seulement pour les salariés et les employeurs, mais aussi, en définitive, pour la collectivité dans son ensemble.

L'AISS apporte son soutien à l'adoption, dans toutes les branches de la sécurité sociale, de politiques de sécurité sociale privilégiant des approches préventives de nature à protéger et promouvoir la santé des travailleurs. Des démarches proactives et préventives favorisant l'emploi et la santé contribuent à l'établissement d'une culture de la prévention à l'échelle mondiale et renforce la viabilité des systèmes de sécurité sociale.

Vision Zéro

Un monde sans accidents du travail mortels ou graves est possible



L’AISS plaide en faveur d’une nouvelle approche, inspirée de la stratégie «Vision Zéro», pour faire reculer encore les accidents du travail, et réduire les souffrances humaines et les coûts financiers qui en résultent.

«Vision Zéro» est une stratégie de prévention des accidents du travail qui repose sur l’idée que tous les accidents peuvent être évités et qu’un monde sans accidents graves ou mortels est possible.

Elle encourage l’adoption d’une culture de la prévention et un engagement de toutes les personnes présentes sur les lieux de travail en faveur de la sécurité. Cette culture doit faire partie intégrante des systèmes de gestion et reposer sur le principe selon lequel aucun accident n’est acceptable, l’objectif étant de tirer des enseignements des accidents survenus et d’améliorer les processus en place pour éviter qu’ils ne se reproduisent.

L’AISS adhère pleinement à «Vision Zéro» et aide les institutions de sécurité sociale à concourir efficacement à sa mise en œuvre. Elle a joué un rôle moteur au niveau international afin de mobiliser les parties prenantes représentant le secteur public, les gouvernements, les entreprises et la société civile pour promouvoir une culture de la prévention.

Entre autres initiatives, elle met actuellement au point un Indice international de la culture de la prévention qui, à partir d’un ensemble d’indicateurs de performance, aidera les entreprises à mesurer les niveaux qu’elles ont atteints en matière de culture de la prévention et à identifier des améliorations possibles.

Face à des événements dramatiques tels que l’effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, l’AISS contribue activement, dans le cadre des efforts déployés à l’échelle internationale pour promouvoir le travail décent grâce à des chaînes d’approvisionnement durables, à aider les pays producteurs à améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail en s’appuyant sur la stratégie «Vision Zéro».

Elle travaille en partenariat avec d’autres institutions pour promouvoir et développer une culture mondiale de la prévention, et a mis au point une série de références professionnelles internationales dans ce domaine.

La prévention paie!

La prévention offre des avantages bien supérieurs au coût des investissements



Calcul du rendement international de la prévention pour les entreprises: coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail

Les faits tendent de plus en plus à démontrer que les investissements dans la prévention portent leurs fruits: la prévention offre des avantages bien supérieurs au coût des investissements. La prévention est un droit humain, mais elle doit être mise en pratique. Les travailleurs, les employeurs et les compagnies d'assurances contre les risques professionnels ne considèrent pas tous la prévention des risques professionnels comme une priorité. Même les dispositifs d'indemnisation et de réadaptation les mieux conçus ne peuvent compenser la perte de qualité de vie consécutive à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Une stratégie de prévention efficace veille à ce que la réadaptation et l'indemnisation des travailleurs soient viables sur le plan financier. L'AISS a mené une étude internationale qui calcule le rendement potentiel de la prévention pour les entreprises intitulée *Calculating the international return on prevention for companies: Costs and benefits of investments in occupational safety and health* (Calcul du rendement international de la prévention pour les entreprises: coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail). Reposant sur une approche méthodologique scientifique, cette étude révèle que si un employeur investit 1 euro (EUR) dans des mesures de prévention sur le lieu de travail, il peut générer un rendement pouvant atteindre 2,2 EUR. En d'autres termes, le rendement de la prévention s'élève à un taux exceptionnel de 1:2,2.

La Commission européenne a également mené une étude sur les avantages économiques de la sécurité et de la santé au travail (BenOSH), et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) s'est penché sur l'approche économique en matière de prévention dans le secteur de la construction en France. Malgré des méthodologies différentes, ces études ont toutes deux conclu que le rendement de la prévention s'élevait à 1:2.

Cette découverte offre aux systèmes d'assurance contre les accidents du travail un argument puissant pour convaincre les travailleurs et les employeurs pris en charge par leurs régimes d'investir dans la prévention. Les résultats de ces études démontrent en outre la nécessité pour les régimes d'assurance qui n'indemnisent que le coût des accidents de repenser leur stratégie et de développer des programmes de prévention qui récompensent les entreprises qui obtiennent d'excellents résultats en termes de sécurité et de santé au travail.

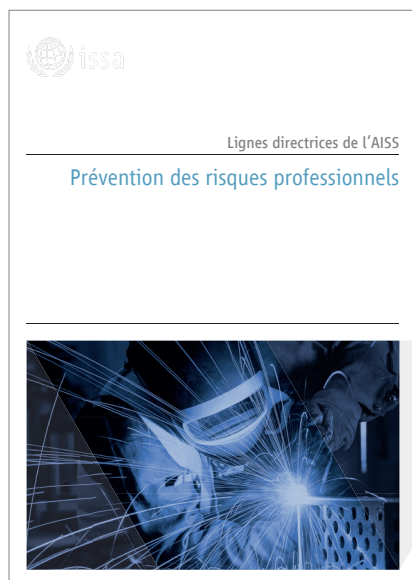
A l'instar de la prévention des risques professionnels, les avantages potentiels des programmes de retour au travail sont également considérables, tant pour les employés et les entreprises que pour les systèmes de sécurité sociale. L'Organisation de la sécurité sociale de Malaisie a, par exemple, évalué le rendement potentiel de ses investissements dans les programmes de retour au travail à 1:2,4.

Télécharger le rapport de l'AISS sur le rendement de la prévention (en anglais):

www.issa.int/rop

Lignes directrices de l'AISS en matière de prévention

Des références professionnelles pour la mise au point d'une approche intégrée de la sécurité et de la santé



Pour concourir à la mise en place d'une approche intégrée de la prévention, l'AISS a mis au point des Lignes directrices internationalement reconnues portant sur trois domaines: la prévention des risques professionnels; la promotion de la santé sur le lieu de travail; le retour au travail et la réintégration professionnelle.

Les Lignes directrices de l'AISS offrent aux institutions de sécurité sociale un accès à des standards internationaux sur un aspect spécifique de la prévention, constituant une base de comparaison pour mettre en œuvre des améliorations administratives. Chaque série de Lignes directrices s'accompagne de ressources complémentaires, de références et de liens vers des exemples de bonnes pratiques qui permettent d'approfondir les connaissances et facilitent l'application des Lignes directrices.

Prévention des risques professionnels

Les *Lignes directrices en matière de prévention des risques professionnels* portent sur les risques professionnels assurés par les institutions de sécurité sociale. Elles fournissent aux institutions de sécurité sociale un ensemble complet de concepts et d'outils afin de les aider à renforcer leurs capacités et leurs programmes dans le domaine de la prévention, de manière à faire reculer le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles ainsi que les demandes d'indemnisation qui en découlent.

Promotion de la santé sur le lieu de travail

Les *Lignes directrices en matière de promotion de la santé sur le lieu de travail* aident les institutions de sécurité sociale à obtenir des résultats tangibles en jouant un rôle prépondérant dans la protection et la promotion de la santé sur le lieu de travail. Les maladies non transmissibles entraînent des pertes de productivité non négligeables, qui pèsent sur la croissance économique et représentent un coût pour la société. Les institutions

de sécurité sociale jouent en ce sens un rôle majeur parce qu'elles peuvent faciliter le retour au travail à la suite d'un accident ou d'une maladie.

Retour au travail et réintégration professionnelle

Les *Lignes directrices en matière de retour au travail et de réintégration professionnelle* visent à définir comment la sécurité sociale peut coopérer avec d'autres parties prenantes pour accompagner les personnes qui sont en arrêt de maladie et restent liées à un employeur particulier. Globalement, l'objectif est de permettre aux victimes d'accidents ou de maladies, à travers différentes mesures et divers dispositifs d'aide, de recommencer à exercer une activité professionnelle.

Les Lignes directrices sont au cœur du Centre pour l'excellence de l'AISS, qui a vocation à promouvoir la bonne gouvernance, une performance élevée et la qualité des services dans le domaine de l'administration de la sécurité sociale. Outre les services supplémentaires qu'elle offre et les événements qu'elle organise, l'AISS propose une formation et un soutien pour aider les institutions à appliquer les Lignes directrices.

Les Lignes directrices tendent à encourager les systèmes d'assurance contre les accidents du travail à non seulement indemniser les victimes d'accidents du travail, mais également à mettre en œuvre des stratégies de prévention afin d'éviter que ces accidents ne se produisent, et à garantir aux victimes une réadaptation médicale et professionnelle.

Le réseau de prévention international de l'AISS

La Commission spéciale de prévention et ses comités internationaux



L'AISS œuvre en faveur de la prévention depuis sa création, en 1927. Elle a tissé un réseau d'experts constitué d'organisations et de personnes engagées dans la prévention des accidents et maladies liés au travail, réunissant l'expérience, les connaissances et les compétences uniques de spécialistes de toutes les branches de la sécurité sociale.

Commission spéciale de prévention de l'AISS

La Commission spéciale de prévention de l'AISS et ses 13 comités internationaux forment un réseau mondial sans équivalent de spécialistes de la sécurité et de la santé au travail, dont le but est de promouvoir une culture mondiale de la prévention et d'élever la sécurité et la santé au travail au rang de priorité nationale.

Forte de son parcours exceptionnel et des activités qu'elle mène depuis sa création, la Commission spéciale de prévention agit en faveur de la prévention des risques professionnels et favorise des améliorations dans la fourniture de prestations et services de sécurité sociale auprès des membres de l'AISS et d'autres parties prenantes.

Elle travaille en étroite coopération avec certaines des commissions techniques de l'AISS concernées par la santé des travailleurs, notamment la Commission technique des prestations de santé et d'assurance maladie et la Commission technique d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La Commission spéciale de prévention coordonne un réseau de comités internationaux qui constituent un réservoir de connaissances spécialisées sur la prévention dans un large éventail de domaines d'activités.

Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail

Co-organisé depuis 1955 par l'AISS et l'Organisation internationale du Travail, le Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail constitue une plateforme internationale unique dans le domaine de la prévention. Il réunit plus de 3 000 experts en sécurité et en santé, décideurs du secteur de la sécurité sociale et du secteur public et représentants des salariés et des employeurs venus du monde entier pour échanger leurs points de vue, leurs expériences de recherche et les meilleures pratiques sur des questions d'actualité essentielles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Le XXI^e Congrès mondial se tiendra à Singapour en 2017.

Promoting excellence in social security
Promouvoir l'excellence dans la sécurité sociale
Promoviendo la excelencia en la seguridad social
Förderung von Exzellenz in der sozialen Sicherheit
За повышение стандартов в социальном обеспечении
促进卓越的社会保障
دعم التميّز في الضمان الاجتماعي

Secrétariat général de l'AISS

4 route des Morillons
Case postale 1
CH-1211 Genève 22
T: +41 22 799 66 17
F: +41 22 799 85 09
E: issa@ilo.org
www.issa.int

Principale organisation internationale rassemblant au niveau mondial des institutions, ministères et organismes chargés de la sécurité sociale, l'Association internationale de la sécurité sociale promeut l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale en offrant à ses membres des lignes directrices professionnelles, des ressources spécialisées, des services et un soutien, afin de leur permettre de mettre en place des systèmes et politiques de sécurité sociale dynamique à travers le monde. Fondée en 1927 sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail, elle compte plus de 320 organisations membres réparties dans plus de 150 pays.

